

# Réforme de l'assurance chômage

## Le gouvernement annonce un décret anti-chômeurs

La réforme de l'assurance chômage a été présentée par le gouvernement le 18 juin. Elle sera mise en œuvre cet été par décret.

Comme toujours, le gouvernement présente sa réforme comme favorable aux chômeurs. Il prétend qu'il s'agit de favoriser le retour à l'emploi durable pour les salariés, d'inciter les entreprises à développer des emplois stables et même de réduire l'endettement de l'UNEDIC<sup>1</sup>.

Qu'en est-il réellement ?

### 300 000 demandeurs d'emploi exclus de l'indemnisation

La réforme va exclure de l'indemnisation 250 000 à 300 000 demandeurs d'emploi.

Comment ? En durcissant les conditions d'accès à l'indemnisation : jusqu'à présent, 4 mois d'activité sur les 28 derniers mois suffisaient pour bénéficier d'une allocation. **Désormais, il faudra avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers mois.** Ce sont les femmes et les jeunes qui seront les principales victimes de cette mesure car ils et elles subissent plus que les autres le temps partiel imposé et les contrats courts.

**Avec cette mesure, on passerait de 43 % de chômeurs indemnisés à 35 %, et 300 000 demandeurs d'emploi seraient exclus de l'indemnisation à laquelle ils avaient droit jusqu'à présent !**

### La dégressivité des allocations chômage

Est également mise en place la dégressivité des allocations chômage pour les salariés les mieux payés car « *le travail doit payer plus que l'inactivité* ». L'expérience montre qu'une fois mise en place pour une catégorie de salariés, il sera très facile d'étendre la dégressivité à toutes les autres.

### Un bonus-malus limité à quelques secteurs d'activité

Au nom de la prétendue lutte contre l'emploi précaire, est instauré un bonus-malus sur les cotisations chômage. Officiellement, il s'agit de pénaliser les entreprises qui multiplient le recours aux contrats précaires, en majorant le taux de cotisation d'assurance chômage. Officiellement... car, finalement, le bonus-malus, présenté comme une contrepartie imposée aux patrons, sera limité à 5 à 10 secteurs d'activité (hôtellerie-restauration, aide à la personne, audiovisuel, arts et spectacles, etc.) alors qu'il devait initialement concerner tous les secteurs d'activité.

**Et grâce à ces mesures anti-chômeurs, le gouvernement prévoit de réaliser une « économie » de 1,3 milliard d'euros par an !**

**Dans tous les secteurs (hôpitaux, enseignement, La Poste, finances publiques, etc.), les grèves se multiplient contre les contre-réformes du gouvernement et pour les revendications.** Et le gouvernement en rajoute en annonçant, en cette fin de mois de juin, **la suppression de l'assurance chômage pour des centaines de milliers de travailleurs et en préparant sa réforme des retraites, véritable retraite des morts.**

Alors, face à un tel programme de guerre contre les travailleurs, il n'y a qu'une seule réponse possible : **bloquer ce gouvernement et sa politique !**

Et pour imposer le retrait de ces mesures, **l'unité de tous les travailleurs, avec leurs organisations,** est la question centrale.

1. Organisme chargé d'indemniser les demandeurs d'emploi.

Lisez toutes les informations concernant la réforme de l'assurance chômage dans *La Tribune des travailleurs*. Prenez contact avec le POID.

Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant démocratique.

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

A retourner à : [poidemocratique@orange.fr](mailto:poidemocratique@orange.fr)

ou à POID, 67 avenue Faidherbe, 93100 Montreuil.